

DEMANDE DE MORCELLEMENT DE FONDS
DEMANDE DE RECTIFICATION DE LIMITES DE FONDS

(à adresser par voie postale à l'Administration communale, BP 9, L-9901 Troisvierges)

NOM DU DEMANDEUR	
PRENOM	
ADRESSE	
TELEPHONE	
ADRESSE EMAIL	
CODE POSTAL ET LOCALITE	
N° DE PARCELLES CONCERNEES (préciser si ces parcelles sont déjà construites ou non)	
INTENTION PRECISE DE LA DEMANDE :	

UN PLAN PRECIS ET LISIBLE DE L'INTENTION DE MORCELLEMENT/RECTIFICATION DE LIMITES DE FONDS EST A JOINDRE A LA DEMANDE (en 2 exemplaires signés par le/les propriétaires des fonds)

Date :

Nom et signature obligatoire de tous les propriétaires des fonds concernés :